



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS**

À une séance extraordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours, tenue par téléconférence le 19 novembre 2020, à 18h30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Lucie Lavoie Thomas Lavoie Denis Beauchamp
France Nicolas Luc Beauchamp James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Octroi d'un mandat à une firme d'arpentage ;
4. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-281

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit ouverte à 18h35

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-282

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté après avoir ajouté le point suivant :
Banque alimentaire guignolée

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. OCTROI D'UN MANDAT À UNE FIRME D'ARPEMENTAGE

2020-11-283

CONSIDÉRANT la soumission reçue au montant de 2 000\$ de la firme Alary - St-Pierre - Durocher pour réaliser le relevé d'arpentage sur la Côte Ézilda



CONSIDÉRANT qu'un relevé d'arpentage est nécessaire à la préparation des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS BEAUCHAMP

ET RÉSOLU :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer une offre de service avec la firme Alary St-Pierre Durocher pour la préparation d'un plan d'arpentage au montant de 2 000 \$ excluant les taxes.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. BANQUE ALIMENTAIRE - GUIGNOLÉE

2020-11-284

CONSIDÉRANT la résolution 2020-11-261 qui invitait les citoyens intéressés à faire un don en faveur de la Banque alimentaire à venir déposer son don dans une boîte à cet effet ;

CONSIDÉRANT qu'une guignolée réinventée sera organisée dans les marchés alimentaires de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris la décision de limiter la présence des visiteurs à l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCE NICOLAS

ET RÉSOLU :

QU'une infolettre soit envoyée aux citoyens les avisant de la tenue d'une guignolée réinventée et les invitants à envoyer directement leur don à la Banque alimentaire en leur demandant de spécifier qu'ils sont citoyens de Notre-Dame-de-Bonsecours puisqu'il n'y aura pas de porte à porte de fait cette année ;

ET QU'une demande soit faite auprès de la Banque alimentaire afin qu'il tienne une statistique de la provenance des dons et que la municipalité soit informée du montant que la banque aura reçu de la part de nos citoyens ;

ET QUE cette résolution abroge la résolution 2020-11-261

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-285

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit et est levé à 18h40.

NOTE : Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



.....
Carol Fortier
Maire

.....
Lorraine Briand
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

PROJET